

Résultats des enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des docteurs

Chaque année, l'**Observatoire de la Vie Étudiante de Cergy Paris Université (CY)** réalise une enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs de l'université. Cette enquête s'inscrit dans un **dispositif national** d'enquête supervisé par le **ministère** et en coordination avec la **Direction de la recherche** de l'établissement, elle vise à connaître la situation professionnelle des diplômés du doctorat 1 an et 3 ans après la soutenance de leurs thèses.

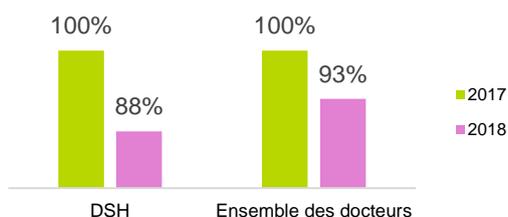
Source : les résultats présentés sont issus de l'enquête insertion professionnelle 2021 des doctorants de 2018 et 2020.

Situation professionnelle 3 ans après le doctorat (Promotion 2018)

Année de soutenance	Effectif de diplômés	Effectif de répondants	Taux de réponse à l'enquête
2018	25	18	72 %

88 % des diplômés ont un emploi 3 ans après la thèse

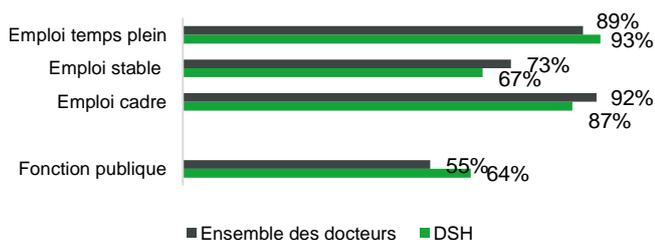
Taux d'insertion professionnelle 3 ans après la thèse



Lecture : Au 1^{er} décembre 2021, le taux d'insertion professionnelle des docteurs de l'école doctorale d'Economie, Management, Mathématiques, Physiques et Sciences Informatiques est de 88 %.

87 % des docteurs en emplois sont de niveau cadre et 67 % ont un emploi stable.

Conditions d'emploi et part des emplois dans le public, 3 ans après la thèse



Lecture : Au 1^{er} décembre 2021, 87 % des docteurs de l'école doctorale de Droit de Sciences Humaines ont un emploi de catégorie cadre.

Le salaire mensuel net médian des docteurs après 3 ans de vie active est de 2 721 euros

Salaire mensuel net médian, 3 ans après la thèse



La moitié des diplômés de doctorat ont un salaire net mensuel supérieur à 2 721 € et l'autre moitié ont un salaire net mensuel inférieur à 2 721 €.

Taux d'insertion : rapporte le nombre de diplômés en emploi au nombre de diplômés en activité, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi (population active).

Il est le complément du taux de chômage.

Emploi stable : contrat en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

Emploi de catégorie cadre : déclaration du diplômé.e en emploi vis-à-vis de son niveau ou statut d'emploi (nomenclature PSC, INSEE)

Le **salaires net mensuel médian** sépare la population considérée en deux parts égales.